

**Arthur Ashley Sykes**  
*L’Innocence de l’erreur soutenue et justifiée*  
*dans une lettre à M. xxx*

Source: éd. Antony McKenna, in *Dal necessario al possibile. Determinismo e libertà nel pensiero anglo-olandese del XVII secolo*, dir. Luisa Simonutti, Milano, Franco Angeli, 2001, p.281-316, d’après le ms de la Bibliothèque universitaire d’Helsinki, ms D II 3 Format 4° (n° 1).

Monsieur,

L’autre jour vous me parûtes fort chagrin et même un peu indigné de ce que j’avais soutenu une proposition que vous crûtes monstrueuse et détestable, savoir, *qu’aucune hérésie n’est si funeste à la religion qu’une mauvaise vie, et nul schisme aussi damnable qu’une suite continuelle de crimes*. Vous ayant proposé ensuite quelques arguments en faveur de cette thèse, vous y re- /2/ connûtes à la vérité quelque apparence de raison, un air de vraisemblance, mais vous eûtes toujours peur que, dans mon discours, je ne me fusse servi de quelque artifice ou déguisement, que vous ne pouviez pas approfondir alors; et là-dessus vous me priâtes de recueillir mes arguments et de vous donner le loisir de les peser distinctement l’un après l’autre. Les voici. Je ne vous demande pour le retour qu’une [*sic*] amour sincère pour la vérité et une promptitude à l’embrasser, quelque négligemment ou peu artificieusement qu’elle soit parée : vous assurant de la part d’un homme qui a connu la valeur de la vérité et de la sagesse, *qu’elle est plus précieuse que le rubis et que tout ce que vous pouvez souhaiter n’est pas à comparer à elle*.

/3/ Pour prouver la vérité de cette proposition en général, commençons à en considérer les termes, et la chose sera bientôt évidente. La religion consiste dans une *disposition habituelle de l’esprit à remplir ses devoirs par une foi en Dieu et par un désir de se rendre agréable à lui*. Il est clair qu’une suite de crimes est **directement** contraire à une pareille disposition: même c’est une contradiction de prétendre qu’on a l’esprit disposé à plaire au bon Dieu et d’agir généralement d’une manière qui ne peut que lui déplaire, c’est-à-dire de mener une mauvaise vie et de vivre dans des péchés continuels. Or si l’hérésie et le schisme ne forment pas une telle contradiction à la disposition habituelle de l’esprit à plaire à Dieu, j’ai eu raison de soutenir et de défendre /4/ la proposition ci-dessus mentionnée. Par *hérésie* on entend d’ordinaire une *erreur dans les points fondamentaux*. Prenez présentement telle hérésie que vous voudrez, par exemple l’arianisme, dont quelques-uns prétendent qu’il se renouvelle, ou

le *socinianisme*, ou telle autre qu'il vous plaira. Il est très possible qu'un homme soit pleinement persuadé de la vérité des opinions qui forment le caractère de ces hérésies, et qu'il ait en même temps un désir sincère de remplir ses devoirs et de plaire à Dieu. Car où serait l'incompatibilité de ces deux propositions ? Un tel homme croit en Dieu et remplit ses devoirs par un sentiment qu'il a de la divinité et par un désir de se rendre agréable à elle, et vous ne pourrez pas disconvenir vous-même qu'un tel homme est plus vertueux que ceux qui vivent dans une suite continuelle de crimes. Il se croit obligé d'agir autant que sa connaissance lui permet selon les règles que Dieu lui a prescrites, au lieu qu'un pécheur ne s'en soucie guère, s'il en faut juger par ses actions. L'hérétique cherche avec soin et industrie et s'efforce de découvrir la volonté de Dieu et d'observer tous [*sic*] les loix dont il entend le sens, au lieu qu'un homme de mauvaise vie n'y songe jamais.

Vous conviendrez aisément de ce que je viens de proposer. Mais, direz-vous, *l'arien et le socinien ne rendent pas à Dieu l'honneur et le culte qu'il a prescrit[s]: et puisque aucune religion ne peut être agréable à Dieu, si elle est contraire à sa volonté, ceux qui se rendent coupables de pareils crimes en seront punis.*

Vous connaissez trop bien mes sentiments sur les points que nous disputons avec les ariens et les sociniens pour me [*sic*] soupçonner que je les veuille approuver ou défendre. Mais supposé que l'arien ou le socinien ne rendît point à Dieu le culte que Dieu a ordonné, cependant l'un et l'autre observent la volonté de Dieu autant qu'ils en peuvent connaître, au lieu que le pécheur fait tout le contraire. Le prétendu hérétique ne rend pas un culte aussi accompli que l'on suppose que Dieu ait prescrit, mais en ce cas il manque purement par ignorance, dans un point environné des difficultés qu'il ne peut surmonter, au lieu que le pécheur manque aux devoirs /7/ évidents et qu'il agit contre sa connaissance. Et d'autant qu'il vaut mieux payer tout ce que l'on sait, ou que l'on peut apprendre, qu'on doive à son créancier, que de refuser de payer ce que l'on sait lui être dû, autant ce qu'on appelle hérésie vaut mieux que le péché.

La même réponse justifiera l'autre partie de ma thèse, qui regarde le *schisme*.

Cela peut suffire, quant à la proposition en général. Mais étant bien aisé d'approfondir cette question et de la traiter avec toute l'exactitude possible, je tâcherai de déraciner les fondements de vos préjugés en vous faisant voir clairement *l'Innocence de l'erreur*.

*L'erreur est un consentement de l'esprit à une proposition comme vraie qui ne l'est pas.* Si ce consentement ne va pas plus loin qu'à l'esprit, je l'appelle *erreur simple*. Si un homme règle ses actions sur ce faux fondement, une telle *erreur* s'appelle *pratique*. Jusques où les erreurs tombent sous la connaissance des hommes ou sous celle d'un tribunal beaucoup plus élevé, celui de Dieu, cela paraîtra par le discours suivant. Pour cet effet, je tâcherai de vous faire voir indisputablement, que nulle erreur involontaire n'est ni peut être punissable.

Premièrement, dans toutes les perceptions, l'esprit se tient tout à fait *passivement* : et les perceptions des choses étant dans une infinité d'exemples tout à fait différentes de ce que les choses réellement en elles-mêmes, à moins que nous ne soyons en état de rapprocher et de comparer ensemble plusieurs idées intermédiaires pour rectifier nos bévues, nous devons tomber *nécessairement* en quantité d'erreurs. Essayez de persuader un paysan que le soleil est beaucoup [plus] grand que la terre, qu'il en est éloigné [de] plusieurs milliers de lieues, il s'imaginera que vous vous moquez de lui et que vous lui en voulez donner à garder. dans ces cas et dans mille autres pareils, les hommes sont aussi *nécessairement* dans l'erreur que les perceptions leur viennent *nécessairement*, et ils ne peuvent s'empêcher de rester dans ces sortes de méprises, faute des moyens propres pour les rectifier. C'est pourquoi, en pareil cas, ils ne sont pas à blâmer de ce qu'ils ne se défont pas de leurs erreurs, non plus qu'une pierre ne l'est de ce qu'elle se meut quand elle est poussée.

En second lieu: l'erreur consistant toujours dans une méprise du jugement doit être *involontaire* de sa propre nature. Or, si une erreur involontaire est punissable, il faut qu'il y ait de la culpabilité partout où il y a de l'erreur, et par conséquent *tous les hommes* doivent être coupables à cet égard-là devant Dieu. Car où est l'homme qui n'entretient quelques erreurs, soit sur des choses qui existent réellement, ou par rapport aux conclusions qu'il en tire ? Qui est-ce qui soit si bien versé dans la nature qu'il puisse se vanter de connaître tous ses labyrinthes, et d'être sûr de *savoir*, je dis de *savoir* tous ses secrets ? Qui est-ce qui se soit jamais repenti des méprises de cette nature ou qui en ait demandé pardon à Dieu ? Cependant, supposé que les erreurs fussent criminelles, il est certain que tous les crimes dont on ne s'est point repenti sont damnables.

On convient, à la vérité, qu'un homme peut se tromper en bien de choses de cette nature sans crime et sans coulpe. mais on prétend que là où Dieu s'est intéressé dans la découverte d'une chose, il est criminel d'errer ou de l'ignorer.

Cette proposition, quoiqu'elle paraisse impliquer un très profond respect pour la révélation de Dieu, est manifestement insuffisante pour la fin pour laquelle elle est /12/ avancée. Car 1°) Est-on obligé de savoir et d'entendre tout ce qui nous est révélé dans le sens que Dieu a eu en vue ? Est-on dans l'obligation d'avoir une connaissance distincte de chaque passage de l'Écriture, sous peine d'être damné, à moins qu'on ne l'attrape ? Que celui qui soutient de pareilles choses se mette à expliquer l'*Apocalypse* et les anciens *Prophètes*, et qu'il essaie, s'il est capable, de faire lui-même ce qu'il s'imagine être requis d'autrui sous peine de damnation ! 2°) Il est impossible de ne pas croire ce que Dieu a jugé à propos de révéler, supposé qu'on fût convaincu que c'est Dieu qui parle. Mais il est très sûr qu'un homme qui est suffisamment fondé à croire que Dieu a déclaré ses sentiments, peut /13/ n'avoir pas une connaissance claire et distincte de tout ce qui est contenu dans la révélation. Supposé qu'un homme n'entendît point ce que veut dire le *cheval blanc de l'Apocalypse*, ou ce que signifie d'être *baptisé pour les morts*, ou quantité d'autres passages également difficiles; en quoi consiste son crime tant qu'il reconnaît Dieu pour l'auteur de ces passages et qu'il est prêt de les croire de la meilleure manière qu'il en peut obtenir connaissance ? N'est-il pas raisonnable de conclure que si Dieu avait voulu sous peine de damnation que chacun eût les mêmes idées sur ces sons, il se serait tellement énoncé que personne n'eût pu se méprendre touchant leur signification ? C'est pourquoi 3°) s'il est toujours criminel de /14/ se tromper sur le sens d'un passage de l'Écriture, le crime ne reste point là où nous trouverons à propos de le fixer; il montera à une place où nous n'oserons pas chercher de l'erreur, savoir jusqu'à Dieu lui-même en tant qu'il a énoncé sa volonté en des termes difficiles à comprendre. 4°) La distinction même dont on se sert entre les *erreurs sur les choses révélées* et les *erreurs sur d'autres matières* prouve directement que *l'erreur en tant qu'erreur n'est pas criminelle*. Car ce n'est pas moins une erreur de croire que *la chaleur est dans le feu* que de se méprendre sur une *vérité théologique*.

En troisième lieu : si *l'erreur involontaire* est punissable devant Dieu, c'est /15/ donc à lui la plus grande cruauté, injustice et tyrannie qu'on peut s'imaginer d'avoir fait des créatures qui ne peuvent qu'errer en plusieurs rencontres et de les punir néanmoins pour avoir erré. Notre connaissance n'a qu'une très petite étendue et est bornée à un

petit nombre de choses; le reste se réduit à l'opinion: et comme il y a des degrés innombrables de consentement depuis l'assurance et la confiance jusqu'à la méfiance et l'incrédulité, il y a peut-être autant de possibilités d'erreur. telle étant la forme de notre constitution, Dieu agirait cruellement et injustement s'il nous punissait de ce que nous ne pouvons point empêcher, ou s'il nous traitait en violateurs de ses loix quand nous ne manquons que de la *lumière* que le *père de la lumière* peut fournir tout seul.

/16/ En quatrième lieu: si *les erreurs involontaires* sont punissables devant Dieu, ce n'est pas un petit nombre de gens appelés hérétiques, ou représentés comme tels, qui doivent périr éternellement, non pas quelque peu de *dissidents* dans une nation (quoique ce soient ceux à qui les partisans de ce dogme antichrétien en veulent *plus ouvertement*), non pas dix mille millions, mais les flammes de l'enfer envelopperont presque tout le monde chrétien. Passons en revue les différentes communions chrétiennes examinons (d'un œil impartial) leurs dogmes avoués, et nous verrons que des nations entières doivent être damnées en gros, si les simples erreurs sont damnables. *L'Eglise grecque*, les *Melchites*, les *Géorgiens*, les *Masxxrites* nient que le *Saint Esprit procède du fils*; les *Nestoriens* et les *Chrétiens de saint Thomas* soutiennent *deux personnes* en notre /17/ Sauveur, aussi bien que *deux natures*. Les *Jacobites* sont *Eutychiens*. Les *Egyptiens* se croient obligés de *circoncire* leurs enfants et de leur donner le *sacrement de la Sainte Cène*. Les *Abyssins* observent la *circoncision*. Les *Arminiens* sont dans les sentiments des *Grecois* sur la *procession du Saint Esprit* et reçoivent les *enfants à la communion*. Les *Marionites* font la même chose et sont *Monothélètes* par dessus le marché: au moins l'étaient-ils avant leur réunion à l'*Eglise romaine*, qui ne s'est faite que depuis peu et qui, selon toutes les apparences, n'a pas beaucoup diminué le nombre de leurs erreurs. Les *Catholiques romains* ont autant d'erreurs que d'actes religieux. Leur *superstition et leur idolâtrie* sautent aux yeux et le dogme de la *Transsubstantiation* et toute leur *théologie* est un ambigu d'*ab-* /18/ *surdités et de galimatias*. Si nous jetons la vue sur le *protestantisme*, nous ne pouvons pas disconvenir que tous les dissidents de l'Eglise anglicane sont dans l'erreur. Celles de *Genève*, de *France* et de *Hollande* croient l'ordre des évêques peu nécessaire et se sont écarté[es] de la forme de gouvernement ecclésiastique que [le] Christ et ses apôtres ont établi[e]. *L'Ecosse* se trouve dans le même état malheureux. Les *Luthériens* tiennent la *Consubstantiation*. En un mot: tout le monde est dans l'erreur, hormis *notre Eglise heureuse*; trois fois heureuse, pourvu que nous puissions la conserver dans le même état

où elle se trouve présentement. Le Ciel ne sera rempli que de nous, et le compliment qu'un pape a fait ci-devant à notre nation, que les *Angli sunt quasi angeli*, ne s'appliquera proprement qu'aux membres de notre communion. Il n'est /19/ pas besoin que je parle des *païens et des mahométans* qui (si l'on peut se fier au calcul de M. **Breword** [= Brerewood]) de trente parties de notre globe font vingt-cinq. Des cinq qui restent, tout, hormis notre pays, qui ne fait qu'un *grain de poussière sur la balance, une goutte dans la mer*, tout, dis-je, s'en ira au supplice éternel, dans une *place [sic] où le feu ne s'éteint point et où le ver ne xxx jamais*. Bref: le Ciel n'est fait que pour une *partie d'Angleterre*, et même pour une plus *petite* partie qu'on [ne] se l'imagine. Car tous ceux qui veulent exercer la charité envers tous les chrétiens, qui croient que tout le monde a droit de juger pour soi-même, que personne n'a d'autorité sur la conscience d'autrui, et que tous les hommes ont autant de droit à la tolérance qu'ils en ont à ce qui leur appartient en propre, tous ces gens-là (pauvres malheureux /20/ dignes d'un meilleur sort), ces mauvais gens d'Eglise doivent aller — leurs ennemis leur diront où.

Vous vous imaginerez d'éluder la force de cet argument en le rétorquant à peu près de la manière suivante: vous direz que, par parité de raison, on pourrait dire que le péché ne damne point, puisque tous les hommes sont pécheurs. Car posons ces deux arguments: l'un, si *la damnation est la suite du péché, il s'ensuivra que les hommes, étant tous pécheurs, seront tous damnés*; l'autre: *la damnation étant reconnue pour la suite de l'erreur, et tous les hommes étant sous l'erreur, il faut qu'ils soient tous damnés*. En quoi, me demanderez-vous, gît la différence de ces arguments et qu'est-ce qui fait que l'un soit bon et l'autre mauvais ?

La réponse est si aisée que /21/ je n'insisterai pas autrement là-dessus que pour remarquer que tout péché est *volontaire* et damnable, à moins qu'on n'en fasse *pénitence*, et que l'erreur, dont nous parlons ici, est *involontaire*, et qu'on ne peut s'*en repentir* à cause qu'on la prend pour vérité. C'est pourquoi nous voyons tout le monde mourir dans des erreurs d'une ou d'autre espèce, sans en demander jamais pardon, au lieu que tout bon chrétien, soit *Grec* ou *Romain catholique* ou *Protestant*, se *repent* de ses péchés; ce qui fait voir que tout le monde convient de la grande et essentielle différence qui se trouve entre ces deux cas. Mais ceci me mène

Au cinquième argument, que les erreurs *involontaires* ne peuvent être punissables, à cause que nous ne pouvons pas nous /22/ repentir d'une erreur, puisque nous la regardons comme une vérité. Je ne dis pas qu'un homme ne puisse se rétracter d'une

erreur, quand il en découvre la fausseté, ce qui est une espèce de repentance, si vous trouvez à propos de lui donner ce nom; mais j'entends qu'un homme ne peut avoir aucun remords ni reproche de sa conscience et qu'il ne saurait se condamner soi-même pour être dans l'erreur. L'erreur étant une méprise du jugement, elle ne doit pas moins gouverner et guider nos actions que la vérité même. L'empire de la vérité consistant en ce qu'elle dirige nos actions selon notre jugement, si le jugement est mal informé ou mal conduit, l'erreur doit produire le même effet que la vérité, à cause qu'elles dérivent toutes les deux du même principe. Or, comme c'est une contradiction d'être pleinement persuadé d'un point et de /23/ s'en repentir en même temps, il s'ensuivra que l'erreur n'étant pas connue, on ne peut pas s'en repentir. Y a-t-il donc quelqu'un entre dix mille, ou entre dix fois dix mille, qui ne meure point avec quantité d'erreurs sur telle ou telle chose ? erreurs qu'il regarde pourtant comme autant de vérités évidentes. Qui est-ce qui tâche de faire sa paix avec Dieu sur des choses dont il s'est efforcée [*sic*] de se défaire et dans lesquelles il persiste pourtant sans qu'il y ait de sa faute ? Le péché étant un acte volontaire de l'homme, on s'en repent et on en demande pardon à Dieu. Mais l'erreur dans le jugement, lorsqu'on fait sincèrement tous ses efforts pour parvenir à la vérité, n'est pas une action. Nous y sommes des sujets passifs et par conséquent ce n'est /24/ pas notre acte et il ne nous peut être imputé, non plus que plusieurs autres choses que nous ne pouvons ni prévenir avant qu'elles arrivent, ni remédier après qu'elles sont arrivées. C'est pourquoi tout homme peut dire, après l'incomparable Mr *Chillingworth* : "Si on ne se laisse pas entraîner dans l'erreur par un péché de sa propre volonté, si l'on n'y persiste point par le même motif, et l'on fait tous ses efforts pour se défaire de toutes les erreurs, et que néanmoins on faillisse par fragilité humaine, je suis tellement persuadé de la bonté de Dieu, que quand toutes les erreurs de cette espèce de tous les protestants du monde se trouvaient rassemblées en moi seul, je n'en serais pas assez effrayé pour en demander pardon à Dieu. Car demander pardon des erreurs purement et simplement involon- /25/ taires implique tacitement que Dieu est en courroux contre nous à cause de ces erreurs, ce qui serait lui attribuer la qualité tyrannique de demander des briques sans avoir donné de la paille, d'attendre la moisson sans avoir semé et de se fâcher contre nous pour n'avoir pas fait ce dont il a su que nous ne le pouvions pas faire." (*Chillingw[orth], Réponse à la Préface, §26*).

C'est sur ces raisons que je conclus que *l'erreur involontaire ne peut point être punissable*. Il faut regarder comme telles non seulement les erreurs qui ont été

examinées selon les règles de la critique par chaque particulier, mais encore qu'on n'a épluchées que selon les règles de la prudence humaine et du discernement commun. /26/ Il ne faut pas toujours compter pour volontaires (quoique cela se fasse souvent) les fausses opinions qui doivent leur origine aux sources ordinaires de l'erreur, savoir à l'*autorité*, aux *systèmes dont on est prévenu*, ou même aux *passions dominantes*; encore moins faut-il considérer comme coupables d'erreurs volontaires ceux qui manquent de capacité ou d'occasion de faire une recherche exacte de la vérité. Il n'[y] a point d'erreurs involontaires hormis celles qu'on peut éviter par ce soin et cette application de l'esprit que l'importance du sujet demande, ou celles que nous embrassons et retenons par négligence, paresse ou par d'autres causes pareilles.

Je sais que sans bonne preuve vous n'admettez point /27/ que les erreurs provenantes [*sic*] des causes que je viens de nommer ne sont point criminelles. C'est pourquoi je les consid[er]ai distinctement et j'examinerais [*sic*] s'il y a du péché ou du mal dans les erreurs tellement occasionnées, et, s'il y en a, en quoi ce péché consiste.

Premièrement, donc, *l'erreur qui naît de l'autorité n'est pas toujours criminelle*. Il est certain que les hommes, à les considérer en gros, n'ont pas assez de temps ni de loisir pour examiner les vérités abstruses; par conséquent, ou il faut qu'il n'en aient point de notion du tout, ou qu'ils reçoivent les notions d'autrui. Il y en a qui ne voient que par les yeux de ceux qu'ils croient de leurs amis et qui s'en font entièrement conduire. Il y en a aussi qui ne reçoivent rien pour vrai que ce qui se trouve /28/ dans les anciens et prennent pour une marque infaillible de la *vérité philosophique* quand *Aristote* l'a dite, ou de la *vérité théologique*, lorsqu'on la lit dans quelque *vieux Père de l'Eglise*. Les uns résignent leur esprit aveuglément et sans examiner à l'Eglise, les autres se saisissent des opinions qui ont cours et s'imaginent que l'erreur n'a jamais pu se répandre si loin, ni se rendre maître d'aussi grands personnages. En un mot, tous ces gens-là sont à l'égard de leurs guides ce que Sancho Pancha [Panza] était à Don Quichotte; ils sont entièrement persuadés des enchantements, des géants et des aventures dont leurs maîtres les bercent; ils se jettent dans plusieurs embarras pour les justifier et ils n'en attendent pas moins que des îles ou des comtés pour récompense de leur folie.

/29/ Pour montrer que les erreurs de telles gens ne sont pas toujours criminelles, il ne faut que remarquer qu'en plusieurs rencontres on reconnaît l'autorité non seulement pour un moyen d'instruction, mais encore pour un fondement de la



persuasion. Par exemple, en croyant la révélation, l'autorité de Dieu est un fondement suffisant de notre croyance, parce qu'aucune vérité n'est plus certaine, ni aucun principe plus évident que celui que le Dieu de la vérité ne veut ni ne peut mentir. Son autorité se fonde sur la vérité, sa sincérité et son habileté, et nous fiant à lui, nous ne pouvons pas errer. Mais [dans] d'autres cas, où il ne s'agit que d'hommes, leur autorité est proportionnée à leur véracité, à leur sincérité et à leur puissance, de sorte que si l'on se fie à eux, on peut être trompé, et si l'on en est trompé, il est clair qu'on erre, non pas faute de vouloir connaître la vérité, mais manque de pouvoir y parvenir. Le canal par lequel la vérité doit passer étant bouché, il est impossible d'y atteindre. Une infinité de personnes ne sachant pas lire, il faut absolument qu'ils se fient à autrui pour ce qui regarde l'instruction. Si ces gens-là sont dans l'erreur et que l'erreur fût criminelle, le crime ne peut tomber que sur ceux qui les instruisent. La prudence et la discrétion nous obligent quelquefois de nous fier à l'autorité d'autrui dans des choses où ceux à qui nous nous fions peuvent se tromper, et par conséquent nous aussi. Or, punir ces sortes d'erreurs serait la même chose que de prétendre que nous dussions agir sans prudence et sans discrétion, ce qu'un Dieu d'une sagesse infinie ne peut jamais demander de nous, aussi ne peut-il être assez rigoureux que de demander de nous briques sans nous avoir donné de la paille. D'ailleurs, si toutes les erreurs qui doivent leur origine à l'autorité étaient criminelles, il est certain qu'un moyen d'information et un fondement de persuasion serait non seulement dangereux, mais encore incompatible avec la prudence et la discrétion. Car il serait de la dernière imprudence de se fier à qui que ce soit, si l'on court risque de se damner par là, et cependant il est impossible de refuser son consentement à une chose, lorsqu'on trouve plus de vraisemblance dans le pour que dans le contre. Si, des erreurs qui viennent de cette source, il n'y a qu'une partie qui soient criminelles, il est évident que le crime doit être causé par quelque autre chose que l'autorité, savoir par la négligence ou la nonchalance ou par quelque source d'erreur.

En second lieu: *l'erreur qui naît de la prévention que l'on a pour un système faux, mais tenu pour vrai, n'est [pas] non plus toujours criminelle.* Telles préventions étant erronées, c'est en vain d'en attendre [sic] autre chose que des erreurs; et si ces systèmes ne sont pas criminels, ce qui en découle directement ne le saurait être non plus. Celui qui cherche la vérité doit examiner le plus sévèrement qu'il peut les principes sur lesquels il se fonde et prendre beaucoup de soin afin que chaque degré en soit

suffisamment déduit; autrement, il trouvera bientôt [que] c'est un *ignis fatuus* et non pas la lumière de la vérité qu'il poursuit. Cependant, qu'il y a peu de gens, s'il y en a encore, qui sont /33/ en garde contre les préventions ! Souvent ce n'est que par inadvertance que l'on prend une prévention, en quel cas il n'est pas moins vrai que l'inadvertance peut fort bien se trouver avec la foi bonne, qu'il est vrai que Dieu tout bon et tout juste ne peut les punir quand elles se rencontrent ensemble. Souvent, la prévention est si forte qu'aucun argument ne fait impression sur l'esprit, et il est très possible qu'un homme s'imagine trouver une liaison entre deux propositions quand il n'y en point, ou qu'il ne s'aperçoive pas de la liaison, lorsqu'elle y est effectivement. Les idées qui ont été longtemps liées ensemble et que nous avons constamment combinées dans notre esprit nous paraissent quelquefois inséparables, quelque soin que nous prenions. Quand ce cas arrive, nous ne devons pas appeler d'a- /34/ opiniâtreté ou caprice, lorsque nous sommes incapables de convaincre quelqu'un d'une erreur dont il est saisi, mais il faut le laisser au temps et prendre plus de soin de le guérir de sa bévue. Il y a des exemples innombrables de gens savants qu'on n'a jamais pu convaincre de certaines erreurs. Que *l'idée de Dieu prouve son existence* est une proposition si peu vraie que rien ne me paraît un *paralogisme* plus manifeste; néanmoins, combien n'y a-t-il point de savants qui en soutiennent l'évidence et qui la regardent pour la démonstration la plus courte et la plus directe qu'on saurait imaginer. Si pourtant un athée se convainquait de l'existence de Dieu par ce seul argument, dira-t-on qu'il mérite d'être puni pour cette erreur ? Supposé qu'un homme, séduit par l'ambiguïté du mot *Dieu* dans les Saintes /35/ Ecritures, soutient une *coégalité* [égalité] *absolue* des personnes de la sainte *Trinité*, ce serait, si je ne me trompe, un trithéisme accompli; ou s'il prétendait que le mot *un Dieu*, en parlant des trois personnes de la Trinité, signifie une *essence ou substance individuelle sous des caractères personnels différents*, il tomberait dans l'hérésie de *Sabellius*. Supposé, dis-je, qu'un homme élevé dans l'une ou l'autre de ces doctrines, ou fortement prévenu en leur faveur, les soutînt ou les crût vraies, y trouveriez-vous de la mauvaise foi ? Il peut, nonobstant ses erreurs, avoir une amour ardente pour Dieu et son Christ, il peut être actuellement religieux et vivre sobrement, sagement et pieusement. Or, si Dieu ne demande autre chose à un chrétien pour faire son salut que ce que nous venons de détailler, comment pouvons-nous nous imaginer que Dieu nous voulût **abandonner** pour des notions **xxx** [= alors] qu' /36/ il est souvent hors de notre pouvoir de les croire ou de ne les croire pas ? Bref, un système

faux peut être cru vrai, et un vrai peut être cru faux, sans aucune mauvaise foi, dissimulation ou résolution de soutenir à raison ou à tort. On peut ne s'apercevoir pas de l'erreur, manque d'habileté, ou s'égarer tellement dans les sentiers embarrassés qui conduisent à la vérité qu'après une recherche fatigante, on repose dans le sein de l'erreur et qu'on embrasse une ombre au lieu de la réalité. Nous ne devrions pas confondre de pareils cas avec les égarements volontaires, ni nous imaginer que, ceux-ci étant criminels, les autres ne pussent être innocents.

Dans le cas présent, le crime, quel qu'il soit, ne consiste que dans la négligence ou dans /37/ un défaut de l'application qu'on aurait dû apporter, et nullement dans l'erreur même, qui a été la suite de l'éducation ou d'un préjugé pris de bonne heure.

En troisième lieu: *en cas que l'on manque d'habileté ou d'occasion de connaître une erreur*, il sera superflu de prouver qu'on est *hors d'état* de parvenir à la vérité et qu'étant par conséquent nécessairement sous l'erreur, on n'est pas sujet à en être puni. J'ajoute -

En quatrième lieu: que même les *passions dominantes* qui nous empêchent de trouver la vérité *ne rendent pas toujours les erreurs punissables*. Il est certain que souvent la vérité n'est pas plus dans notre puissance que la **perfection**, et nous ne pouvons pas nous empêcher de consentir à ce qui nous paraît avoir les preuves les plus claires, les meilleures et les /38/ plus nombreuses. Nous ne pouvons consentir à aucune vérité à moins que nous ne la jugions telle sur les témoignages que nous en avons. Si donc une passion domine et nous emporte avant que nous puissions réfléchir, nous ne pouvons qu'errer; et alors, c'est notre désastre, notre fragilité, notre faiblesse, nous sommes malheureux en cela, mais ce n'est ni notre faute, ni notre crime. Nous devenons des objets de la pitié, et non pas de la colère et de la sévérité. C'est **ainsi** que je recommande à chacun d'examiner soigneusement ses actions et s'il trouve qu'elles aboutissent à faire tort à autrui, il fera fort bien de se douter de quelque négligence cachée. Car les passions que nous pouvons gouverner ne servent pas d'excuse lorsque nous faisons tort à notre prochain. La raison et la religion nous ont été données pour régler notre volonté et pour nous rendre /39/ heureux en cette vie, en nous portant à l'amour, à la charité et à la bienveillance envers toutes les créatures. Mais si c'est par notre faute que nos passions prennent feu et violent ces devoirs, nous en sommes responsables au grand Juge de toutes nos actions.

Vous me direz peut-être qu'il est peu nécessaire de se garder de mauvaises actions, puisque ces actions, provenant nécessairement de notre jugement, ne peuvent être plus coupables que le jugement même.

J'avoue sans peine que toutes les actions qui découlent d'une erreur involontaire doivent être aussi innocentes que leur principe. Mais les actions humaines, généralement parlant, ne se trouvent point dans ce cas. Les devoirs de justice et de charité envers le prochain, /40/ de tempérance envers nous-mêmes et de piété envers Dieu sont si clairs qu'il est difficile de ne pas être convaincu de l'obligation où nous sommes à leur égard. Ils sont si évidents que, si jamais un homme se trouve disposé à s'imaginer que le bon soit mauvais, ou le mauvais bon, il ne peut que soupçonner qu'il y a un défaut en lui-même et dans son esprit; de la même manière que, si quelqu'un ne peut voir le soleil au midi, nous avons raison de conclure que les organes de sa vue sont dérangés. C'est pourquoi il faut toujours examiner ses actions et y prendre garde avec beaucoup de soin, et si nous trouvons qu'elles tendent, en quelque manière que ce soit, à la cruauté ou à l'injustice, ou à quelque autre chose qui nous paraît mauvaise, nous avons grand'raison /41/ de nous défier de nous-mêmes et d'examiner avec plus de soin les principes qui nous gouvernent.

C'est ici que vous me pourriez demander: N'y a-t-il donc aucune espèce d'erreur qui puisse être criminelle ? Un homme coupable d'hérésie sera-t-il justifié devant Dieu parce qu'il est sujet à ses actions ou qu'il suit le grand nombre qui l'ont précédé dans le même chemin, ou qu'il se coiffe de doctrines fantasques reconnues pour fausses ? Cela ne s'appelle-t-il pas faire un *chaos* et une confusion parmi les hommes ? N'y a-t-il donc point de différence entre ceux qui sont dans l'erreur et les autres ? N'y en a-t-il point entre l'orthodoxie et l'hérésie ? Est-ce tout un qu'on soit *arien*, *socinien* ou *mahométan*, ou qu'on ait telle notion qu'il vous plaira, pourvu /42/ qu'elle soit involontaire ?

J'émuisseraï en peu de mots la pointe de ces clameurs populaires, car je ne puis leur accorder le nom d'argument.

En premier lieu: *toutes les erreurs volontaires* (vous vous souviendrez de ce que j'entends par ce mot-là) *sont criminelles*, parce qu'elles impliquent un mépris de Dieu, qui nous a donné des moyens propres pour chercher la vérité. la culture de nos âmes est une chose à laquelle nous devons veiller autant que nous le pouvons: la mépriser et la négliger volontairement, c'est agir contre le dessein de Dieu, qui nous a revêtu[s] de ces facultés. Mais quelle différence n'y a-t-il point entre une pareille conduite et le malheur

de tomber dans des erreurs par faiblesse ou par nécessité. Que /43/ les erreurs volontaires soient aussi criminelles qu'il vous plaira ! Mais souvenez-vous toujours de n'en charger que ceux qui en sont coupables, et soyez bien sûr qu'ils le sont. Car ce n'est pas votre reproche qui les rendra tels.

En second lieu: un hérétique ne sera point justifié à cause qu'il est possédé de passions, ou qu'il suit le grand nombre, ou qu'il a de grandes autorités pour ses erreurs, mais parce ses erreurs sont involontaires. Il fait de son mieux pour se délivrer de l'esclavage qui attache son esprit à l'erreur, mais il se trouve incapable d'en venir à bout. Il peut dire avec saint Paul (Rom. 7.18): "La volonté est bien présente à moi, mais je ne sais pas le moyen d'accomplir le bien". Partout où l'on peut montrer que l'hérésie et le schisme sont /44/ des actes évidemment volontaires, ils sont sûrement criminels, et il n'y a point de doute que Dieu n'en puisse justement prendre connaissance. mais lorsque *l'hérésie* ou *le schisme* ne proviennent que de ce qu'un homme se méprend sur la vérité, ils sont si peu damnables que je ne me puis empêcher de croire qu'ils méritent beaucoup de louange[s], parce que c'est une preuve de la bonne foi du *schismatique* ou de *l'hérétique*, de sa sincérité, de son amour pour la vérité, et de son mépris pour les applaudissements des hommes. De pareilles gens trouveront certainement grâce au dernier jour devant le Dieu de la bonté, quelque grandes que leurs erreurs aient été, parce qu'ils les ont embrassées et suivies, s'imaginant que ce fût la volonté de Dieu et employant tous leurs soins à trouver la vérité. ce n'est pas une bonne excuse de- /45/ vant Dieu que d'avoir suivi le grand nombre; mais quand nous faisons tous nos efforts pour connaître la volonté de Dieu, cela nous garantit de l'imputation du péché et de la coulpe. C'est pourquoi —

En troisième lieu: qu'on diffame un homme, qu'on lui donne le nom honteux d'*arien*, de *sabellien*, ou de *quelque hérésie* qu'on voudra, pourvu qu'il soit honnête homme et sincère et, ayant fait tous ses efforts pour se délivrer de ces notions, il ne puisse s'empêcher de les croire vraies, c'est-à-dire conformes à la raison et à la révélation, je ne vois point de raison qui le puisse l'empêcher d'être reçu dans le même Ciel où l'orthodoxe aspire. ceci paraîtra encore plus évidemment quand on considère que —

Toutes les personnes qui ont le malheur d'errer sont ou /46/

1) des gens qui errent involontairement dans des matières spéculatives, ou

2) des gens dont les erreurs involontaires n'ont point de liaison nécessaire avec la pratique, quoique par accident elles y puissent avoir de l'influence; ou

3) des gens dont les erreurs involontaires ont une liaison nécessaire avec la pratique, mais dont ils ne s'aperçoivent point, ou

4) des gens qui errent volontairement et qui règlent la pratique sur leurs erreurs.

La première classe de gens, *qui n'errent que dans des matières spéculatives* (je parle de ceux qui se sont efforcés de connaître la vérité, sans y pouvoir parvenir), ces gens-là, dis-je, sont aussi exempts /47/ de tout crime et de toute faute que les plus orthodoxes. car un homme qui cherche de bonne foi la vérité est nécessairement obligé de consentir aux propositions dans lesquelles il s'imagine de voir les plus grands degrés de vraisemblance. Il est hors de notre pouvoir de ne pas croire comme le plus véritable ce qui nous paraît appuyé sur les meilleures preuves et c'est notre devoir de nous laisser entraîner par l'évidence ou par le plus fort degré de probabilité, et d'y prêter oreille. Parmi les différentes spéculations sur *l'unité de la Trinité*, on convient de tous côtés qu'il y a de l'obscurité à l'égard de plusieurs points et que pour les [=ces] cas, où Dieu n'a pas révélé sa pensée, il est absurde et ridicule qu'un homme présume de les déterminer positivement. Il est évident encore que des gens fort sincères, de bonne foi et très reli- /48/ gieux ont erré ou ont été soupçonnés d'errer dans leur[s] notions sur ce point, d'où il s'ensuit manifestement que la révélation n'a pas délivré avec clarté et précision les choses que, malgré un examen si souvent réitéré, on n'a pourtant pas pu fixer. Or, si ce principe est bon (et quel protestant en a jamais douté ?) que l'Écriture est claire dans tous les points fondamentaux, il s'ensuit que la manière dont les trois font un, n'étant pas clairement délivrée, elle ne peut pas constituer un point fondamental. Les erreurs qu'il y a dessus naissent ou du défaut d'une révélation suffisante, que les hommes tâchent de suppléer par la raison ou d'accorder avec elle cette autre lumière que Dieu a allumé[e] dans l'esprit de chacun pour éclairer ses voies, ou bien elles naissent de quelque violent préjugé que des gens de bonne foi ne sont /49/ pas capables de surmonter. Or, si quelqu'un se met à étudier cet article ou quelque autre dans la vue d'honorer son grand Créateur, cherchant et examinant ce qu'il a révélé, et en tâchant de trouver ce que Dieu a découvert, en un mot s'il fait tous ses efforts pour connaître la volonté de son Seigneur et pour découvrir son sentiment, et que nonobstant cela il erre, ce ne serait pas moins qu'un blasphème d'oser dire qu'un tel homme commet un péché et qu'il en sera puni après cette vie. Car de dire que Dieu a résolu de nous punir des

erreurs involontaires, ou pour n'avoir su ce dont nous ne pouvons pas obtenir la connaissance malgré toutes nos peines et toute notre industrie , cela mène tout droit à nier la bonté et la justice de Dieu. *Sou-* /50/ *tenir* (dit l'incomparable Mr Chillingworth, c. 2, §104) *que lorsqu'un passage de l'Écriture, à cause de l'ambiguïté des termes, peut être pris également en deux sens différents, dont l'un est vrai et l'autre faux, soutenir, dis-je, qu'alors Dieu oblige l'homme sous peine de damnation de ne se pas tromper par erreur ou fragilité humaine, c'est faire de Dieu un tyran et dire que Dieu exige que nous obtenions certainement une fin, quoique nous n'ayons point de moyens certains pour y parvenir; c'est-à-dire que, semblable à Pharaon, Dieu demande des briques, sans donner de la paille, qu'il veut moissonner où il n'a point semé, et amasser où il n'a point répandu, qu'il ne se contente point de nos derniers efforts que nous avons faits pour lui plaire, à moins d'un accomplissement parfait, exact et inmanquable, qu'il veut que nous fassions ce qu'il sait /51/ que nous ne pouvons pas faire, qu'il ne nous accepte point selon ce [que] nous avons, mais qu'il exige de nous ce que nous n'avons point. je laisse à juger à tous les gens sincères si ces sentiments sont compatibles avec la sagesse de Dieu, avec sa bonté ou avec sa parole. Je ne puis m'empêcher de transcrire de cet auteur l'exemple suivant, qui est si exactement parallèle à l'affaire dont il s'agit. Si j'envoyais, dit-il, un domestique à Paris, à Rome ou à Jérusalem, que cet homme prît tout le soin imaginable pour ne pas s'égarer et que, malgré toutes ces précautions, trouvant par-ci par-là des endroits où le chemin se partage en plusieurs branches, sans que l'on puisse connaître sûrement le vrai chemin, il se méprît à la fin et, s'écartât de sa route, ne passerais-je pas pour un maître **xxx** modéré, insensé et injuste, si **je me mettais** en colère contre lui, parce /52/ qu'il se fût égaré ? N'avons-nous pas raison de trembler quand nous attribuons à Dieu des choses que nous traiterions d'injures atroces si on les imputait à nous ? Pour moi, je craindrais de ne pas aimer mon Dieu, si je m'en formais une idée si étrange.*

Tout homme donc qui s'imagine d'être animé d'un zèle divin lorsqu'il persécute des gens à cause des erreurs spéculatives que l'on n'est pas en état de corriger, ne fait voir que son ignorance sur l'article de Dieu et de ses attributs. Autant vaut appeler Dieu tyran que de dire qu'il nous punira pour ces erreurs; x'est rendre les hommes instruments du diable en punissant leur prochain pour pareilles bévues, c'st orgueil, malice et manque de charité, c'est avancer le pouvoir et les desseins du Diable et encourager l'hypocrisie, **péché** scandaleux et diabolique; c'est /53/ supprimer la vérité

même, c'est arrêter l'industrie des gens, en un mot, cela s'appelle *ni entrer soi-même dans le royaume du Ciel, ni y laisser entrer d'autres*, autant qu'on le peut empêcher.

C'est pourquoi, quand je vois un homme rempli d'orgueil, d'arrogance, d'insolence, d'artifice et de ruse, qui ne dit jamais ce qu'il pense, mais ce qui peut faire accroire à ses auditeurs qu'il est tout à fait dans leurs sentiments, un homme qui recommande la concorde et l'unanimité et qui pour cet effet veut persuader les autres de s'abstenir de paroles rudes, pendant qu'il s'en sert à tout moment, un homme qui appréhende qu'un autre ne lui emporte le prix de l'éloquence ou ne le devance en honneurs, richesse ou faveur, un homme qui aspire à être chef de parti et qui répand **contre** ses adversaires libéralement des injures, des reproches et des /54/ insinuations malicieuses pour des choses dont il est coupable lui-même, un homme qui joue toujours le rôle de trompeur et qui est si scrupuleusement zélé pour la gloire de Dieu et pour le respect dû aux écrivains sacrés qu'il croit une histoire de l'Écriture profanée s'il la voit peinte sur une enseigne de maison, en un mot, quand je vois un homme ambitieux et résolu de sacrifier tout pour faire sa cour au parti où il est engagé, je suis sûr qu'un homme de pareil tempérament montrera toujours un grand zèle contre toute erreur, quelque innocente qu'elle soit en elle-même, qu'il condamnera comme *hérétiques* tous ceux qui s'opposeront à ses entreprises, et qu'il sera pour toutes les procédures arbitraires et persécutions tyranniques qu'il pourra émouvoir. Un tel harangueur soutiendra son senti- /55/ ment avec opiniâtreté, il prendra un ton décisif et assuré en tout ce qu'il dit, et rien au monde, pas même *tout le collège des évêques*, si par hasard ils étaient d'une opinion contraire à la sienne, ne serait capable de réduire son esprit orgueilleux. Si malheureusement cet esprit de *Papisme* ne se montrait pas trop souvent parmi les *protestants*, je me serais épargné cette digression, et j'aurais parlé de —

La seconde classe de gens qui sont dans l'erreur, savoir ceux dont *les erreurs n'ont point de liaison nécessaire avec la pratique, quoique par accident elles y puissent avoir influence* ... La même raison qui dispense les personnes erronées de la première classe, savoir parce que leur erreur est involontaire, en dispense aussi ceux de la seconde. /56/ La culpabilité de l'erreur doit se mesurer toujours par la disposition de celui qui y est sujet. Donc, si l'erreur n'est pas l'effet d'une négligence ou nonchalance et que'on l'a prise après mûre délibération, je ne vois pas comment elle pourrait exposer un homme aux punitions de Dieu. Supposé, par exemple, qu'un homme se trompât sur le sens du terme **grec** d'une substance, en parlant du Fils, qu'il s'imaginât que ce terme



signifie *une substance individuelle* avec le Père et que, malgré tout ce qu'il pourrait faire en feuilletant et comparant les textes de l'Écriture, il persist[ât] néanmoins dans son sentiment, comme l'unique moyen de comprendre comment *le Père et le Fils sont un* : il est sûr que cet homme-là, lorsqu'il viendrait à s'expliquer, serait trouvé /57/ coupable des erreurs ou des *trithéistes* ou des *sociniens*, mais il ne serait pas coupable devant Dieu tant qu'il se trouverait sous ces circonstances. Supposons encore qu'un homme s'imaginât que le *Symbole* qui passe communément sous le nom d'*Athanase* soit si conforme au contenu de l'Écriture que la religion chrétienne en souffrirait si on le voulait rayer du livre des prières. Ces erreurs et quantité d'autres pareilles n'ont certainement aucune liaison nécessaire avec la pratique. Cependant, elles peuvent avoir une telle influence sur l'homme qu'elles le rendent justement punissable devant les tribunaux humains. Supposé qu'un homme imbu des erreurs semblables devînt turbulent et outrageux envers ses voisins; il n'y a point de doute que le magistrat civil /58/ serait en droit de le punir, quoique celui qui est dans l'erreur s'imaginât que s'il souffrait que d'autres poursuivissent leur chemin, il abandonnerai[t] les points essentiels de la foi et l'uniformité du culte et qu'il se pousserai[t] lui-même dans l'abîme de la perdition avec tous ceux qui diffèrent de ses sentiments.

Le magistrat civil ne doit pas se régler sur la conscience d'autrui, mais son devoir est d'veiller [*sic*] à la paix de la société et les émotions qu'on y suscite sont et doivent être criminelles devant lui. Mais quand les mêmes actions viennent sous la connaissance de Dieu au grand jour du Jugement, elles seront considérées de toute autre manière, savoir, si elles ont été l'effet d'une nonchalance, d'une négligence ou de la paresse. /59/ Si l'erreur a été prise au commencement pour vérité et si les obstacles qui nous ont empêché[s] de sentir la vérité ont été insurmontables, quoique nous eussions fait nos derniers efforts pour la connaître, ni l'erreur ni ses suites ne seront punies par notre Juge juste et équitable.

Il me semble que, pour juger de l'importance de toute erreur, on peut poser en principe que: *l'on peut errer sans crainte sur tous les points que l'on peut ignorer sans risque*. Or, si notre salut n'est pas en danger pendant que nous ignorons ces choses-là, quoiqu'il fût en notre pouvoir d'en apprendre la vérité, la connaissance en sera peu nécessaire à l'égard de notre salut; et si nous nous y trompons, nous nous tromperons dans une chose qui /60/ ne regardent [*sic*] pas notre salut éternel.

Vous me objecterez peut-être que les mauvaises pensées sont mises par notre Sauveur au nombre des choses *qui souillent l'homme* (Matth. 15.19.20), qu'étant certainement criminelles, elles ne manqueront point d'être punies, que les erreurs sont des mauvaises pensées, injurieuses à l'âme, qui éloignent de la lumière de la vérité et qui, par conséquent, souillent l'esprit et rendent l'homme sujet aux châtimens.

Il sera superflu de vous dire que le terme *mauvaise[s] pensées* ne signifient pas de pensées fausses, mais de telles pensées qui, si l'on s'y abandonne et les poursuit, produisent des actions mauvaises. Il est /61/ certain que les premiersmouvements ne sont pas dans notre puissance et, si Dieu punissait en nous ce que nous ne sommes pas en état d'empêcher, on ne pourrait pas dire que Dieu agit avec justice, moins encore qu'il agisse avec équité et avec miséricorde. Mais si l'on se laisse aller à ces premiers mouvements (tels que sont les mauvaises pensées), si nous y trouvons plaisir, il est clair qu'alors nous déclarons que nous les approuvons et que par conséquent nous nous les approprions. C'est par ce moyen que l'homme est souillé et qu'il en sera puni.

D'ailleurs, on peut se tromper dans une infinité de cas, sans que l'erreur produise aucune mauvaise action, quoiqu'on persiste dans l'erreur, au lieu /62/ que toute mauvaise pensée, si on la poursuit, produit des actions mauvaises, ce qui fait voir clairement la grande différence qu'il y a entre les pensées mauvaises et les erronées.

Pour renforcer ce que je viens de dire, je remarquerai encore 1°) que dans toute l'Écriture, ni le Sauveur ni les apôtres ne disent nulle part qu'on sera puni pour des erreurs involontaires; 2) que partout où l'occasion se présente de parler des procédures du jour de Jugement, nous trouvons que nos actions seules sont le sujet de la recherche. Nous serons récompensés ou punis *selon que nous avons FAIT bien ou mal*. Voyez Matth. VII. v.23 à 41, XVI.27, XXV.31-46; Luc XIII.26; Joh. [Jean] V.29; Rom. II.6, 7, 10, etc. /63/ De ces passages et d'autres textes de la même teneur, je conclus qu'i[1] faut ou que le Juge du genre humain ne nous a[it] pas dit de bonne foi sur quoi rouleront les recherches du dernier jour, ce qui serait un blasphème de dire, ou que les erreurs involontaires ne sont pas punissables. Je passe à —

La troisième classe des personnes qui sont dans l'erreur, savoir ceux *dont les erreurs ont une liaison nécessaire avec la pratique, quoiqu'ils ne s'en aperçoivent point*. Quelque claires et évidentes que les conséquences de ces erreurs paraissent aux autres, néanmoins, pendant que les partisans de l'erreur les nient et les évitent comme venimeuses, leur erreur ne peut être que fort innocente. Il n'y a point de liaison plus

évidente entre aucune conséquence et son /64/ principe que celle que, si l'on croit fermement la fatalité, il est raisonnable de s'exposer à un canon chargé, ou que, si l'on est fortement persuadé que Dieu a élu ou réprouvé certains hommes avant qu'ils eussent fait bien ou mal, il faut satisfaire à ses inclinations. Cependant, quantité de gens, qui croient constamment les principes, détesteront les conséquences et les auront en horreur. Il est pourtant très clair que, si un homme est absolument prédestiné au bonheur éternel et qu'il ne peut déchoir de la grâce, rien ne devrait l'empêcher de suivre ses inclinations et de se souler de tous les plaisirs de la vie, puisque, quoi qu'il fasse, il ne peut pas manquer les félicités de celle de l'avenir. Ajoutons un autre exemple. Ceux qui soutiennent que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires pour /65/ faire son salut et qui réduisent tout à la foi devraient naturellement s'abandonner à tous les plaisirs et lâcher la bride à leurs passions. Cependant, malgré l'évidence apparente de cette liaison, il y en a qui préféreraient plutôt la vie que d'admettre de pareilles conclusions. La raison de cette manière d'agir est, à mon avis, que ces gens-là admettent une erreur comme une vérité incontestable ou, ce qui revient au même dans le cas dont il s'agit, ils sont trompés par une expression équivoque de l'Écriture. Le principe sur lequel ils se fondent est vrai en lui-même, quand il est entendu comme il faut, et, le trouvant dans l'Écriture, ils sont très persuadés qu'il n'y a point de démonstration plus forte que celle-ci: *Dieu l'a dit, donc il est vrai*. Mais, s'attachant à /66/ des mots, ils négligent et perdent le sens et, au lieu des *principes idéaux*, ils admettent des *principes verbaux*, si j'ose me servir de cette expression. C'est pourquoi ils nieront une conséquence qu'ils trouveront incompatible avec les autres idées qu'ils entretiennent sur la religion. Ils ont le bonheur d'être retenus dans leur devoir par d'autres raisons claires, évidentes et assurées, et, voyant que les conséquences tirées de leurs principes énoncés ne s'accordent nullement, ils les ont en exécration, non pas **parce** que ces conséquences ne s'en suivirent pas effectivement de ces principes, mais parce qu'elles sont évidemment opposées à d'autres notions dont ils sont également prévenus. Si tout le monde avait la force de démêler l'erreur d'avec la vérité, personne ne persisterait dans l'erreur. la fermeté avec laquelle cette espèce d'hommes embrasse les notions qu'ils s'imaginent de trouver dans la parole de Dieu fait voir clairement qu'ils aiment Dieu et son Christ, qu'ils y vont de foi bonne et qu'ils ne veulent point souffrir que personne leur arrache la moindre vérité sacrée. Ils sont prêts de [= à] sacrifier la vie en preuve de ce qu'ils croient sincèrement ce qu'il s'imaginent que Dieu a révélé. Ils font tout ce qui dépend

d'eux pour connaître la volonté de Dieu et pour la mettre en pratique; c'est pourquoi les erreurs dans cette sorte de gens ne signifient ni plus ni moins que si elles n'existaient point. S'ils avaient le bonheur de croire comme il faut, ils n'en seraient pas meilleurs, leur pratique serait toujours la même; et puisque ce sont /68/ nos œuvres qui seront récompensées ou punies, ils auront certainement part à la récompense, pourvu qu'ils persistent dans le bien, nonobstant que leurs principes aient une liaison nécessaire avec le mal. Il est sûr que les erreurs de ces gens ne viennent point de leur choix, ni de leur volonté, mais de la force de qu'ils appellent *Ecriture* et *raison*. Et *si* (comme Mr Chillingworth raisonne admirablement bien) *à cause du contraste apparent qui se trouve souventes fois entre Ecriture, raison et autorité de l'autre, si par la diversité du tempérament, de la capacité, de l'éducation et de ses préjugés inévitables, par lesquels l'entendement des hommes se forme et se façonne de différentes manières, on embrasse des opinions différentes, dont les unes ou les autres doivent être nécessairement fausses et erronées, dire que Dieu damnera à cause de ces erreurs ceux qui aiment Dieu et qui cherchent la vérité, c'est enlever à l'homme toute la concolation et à Dieu toute la bonté, ou rendre l'homme désespéré et faire de Dieu un tyran.* (Réponse à la préface, §26).

La quatrième et la dernière classe de personnes erronées, et qui est la seule mauvaise, comprend ceux qui *errent volontairement*, c'est-à-dire par nonchalance, paresse ou négligence, qui ont de la répugnance à recevoir la vérité quand elle leur est proposée et qui dans la pratique se gouvernent selon leurs erreurs. Pour ces gens-là, il est certain qu'ils trouveront ce qu'ils ont mérité et qu'ils seront des objets des justes punitions de Dieu.

La raison en est que, dans /70/ ces gens dont nous venons de parler, il y a manque de bonne foi ou, ce qui pis est, une pratique actuelle de mauvaise foi, de dissimulation et de ce qui s'ensuit. Il y a là une ignorance affectée et point de désir de s'instruire et de se corriger. Il y a là une violation des lois claires et positives et un concours de choix et de volonté pour en rendre la malice achevée.

Le zèle et l'ardeur de bien de gens les portera à charger cet article et à ranger sous cette classe tous ceux qu'ils jugent à propos de damner pour hérésie ou pour schisme, sans en exclure ceux qu'ils soupçonnent de ces crimes. Il me semble que j'en ai dit assez pour satisfaire tout homme sage et impartial. Qu'il me soit pour- /71/ tant permis d'y ajouter une chose qui donnera beaucoup plus de force à ce que j'ai eu l'honneur de

vous présenter, savoir la considération des *obligations* où tout homme est de suivre sa *conscience*, quand elle serait *erronée*.

On convient de tous côtés que la conscience gouvernée par la parole et par la volonté de Dieu oblige de suivre ses ordonnances. Or, la conscience étant le jugement que chacun porte sur ses actions par rapport à leur bonté ou méchanceté, la question est seulement jusqu'où cette obligation s'étend dans les cas où l'on se trompe dans son jugement. La réponse est aisée, c'est que tout homme est toujours obligé de suivre son jugement, quand il serait erroné. Car —

Premièrement: la *con-* /72/ *science, ou le jugement sur les choses, est un pouvoir ou une faculté de l'esprit que Dieu nous a imprimée, afin qu'elle servît de règle à nos actions.* Lorsque donc nous agissons d'une manière contraire à ce jugement, nos actions sont volontairement contraires à la connaissance que nous [avons] de Dieu, et par conséquent nous sommes coupables de *désobéissance contraire*, ce qui est un péché contre Dieu.

En second lieu: *la méchanceté d'une action se mesure et se juge toujours par Dieu et par tous les gens de bien sur l'intention de l'agent.* Tout ce qu'un homme fait nécessairement n'est pas regardé comme une action qui lui appartienne, il n'est *agent* qu'en tant qu'il y *concourt* et qu'il y consent. C'est pourquoi, puisque dans une acti\_ /73/ on commise contra la conscience, on suppose que la volonté y concoure entièrement, il faut de toute nécessité que l'agent soit de mauvaise foi, qu'il ne s'y porte pas sincèrement et que, par conséquent, il soit coupable de forfait.

Ou bien: *La règle qui rend nos actions honnêtes, si nous la suivons, et malhonnêtes, si nous nous en éloignons, est la règle perpétuelle de nos actions.* Or, telle est la conscience. Nous sommes honnêtes lorsque nous suivons et pratiquons la vertu que nous connaissons pour telle, et si nous haïssons et évitons le vice, que nous connaissons pour tel. Donc, puisque la conscience est notre unique règle et guide et que c'est méchanceté et hypocrisie de s'en éloigner, il faut absolument qu'agir contre la /74/ conscience soit la dernière méchanceté. Si un *juif* prétendait se faire chrétien eyt qu'il s'offrît aux fonts de baptême sans croire la *venue de Jésus-Christ* ni aucun autre article de la foi chrétienne, tout le monde détesterait avec raison l'hypocrisie et la lâcheté qu'on lui imputerait à bon droit, à cause qu'il agit contre sa conscience.

En troisième lieu: les livres sacrés justifient cette même doctrine, puisqu'il est dit expressément (Rom. XIV.23) *tout ce qui n'est point de la foi est péché.* Saint Paul

nomme évidemment péché tout ce qui ne procède point d'une pleine et ferme persuasion de l'esprit que la chose est légitime et conforme à la volonté de Dieu. Or, tout ce qui est contraire à la conscience est aussi contraire à cette persuasion. Saint Paul va même /75/ me beaucoup plus loin au commencement de ce verset, puisqu'il y dit: *Celui qui en fait scrupule est condamné s'il en mange, parce qu'il n'en mange pas avec la foi.* Or, si celui qui doute est sujet à la punition, parce qu'il fait une chose dont il ne sait pas si elle est permise ou non, celui qui agit contre la foi et contre une persuasion entière de l'esprit pèche bien davantage.

Vous me direz peut-être que malgré tout ce que je pourrais alléguer là-dessus, la conscience d'un homme ne peut point être la règle de ses actions, parce qu'*une règle doit être toujours juste et droite* et que *la conscience s'écarte souvent de la droiture* par les erreurs dont elle se trouve saisie, de sorte que nous devons nous laisser /76/ conduire par une autre règle, savoir *la parole de Dieu*, qui est la règle de nos consciences mêmes.

Je réponds. La parole de Dieu n'est la règle de notre conscience qu'en tant que nous la connaissons et que nous l'entendons. Car il n'y a point de doute que tous les hommes qui savent que c'est la parole de Dieu ne soient tout prêts à y soumettre leur jugement. Mais celui qui est sous la direction d'une conscience erronée ne connaît point la volonté de Dieu, car, s'il la connaissait, comment serait-il dans l'erreur ? Or, ne la connaissant point, il est impossible que la parole de Dieu lui serve de guide et de règle.

Vous me direz encore qu'un homme en pareilles circonstances devrait *suspendre* /77/ *ses actions*, c'est-à-dire qu'il les devrait suspendre pendant que sa conscience lui dit que c'est son devoir de le faire, ce qui ne diffère pas beaucoup d'une contradiction.

Mais un homme que fera-t-il dans ces malheureuses circonstances, quand les lois de Dieu sont contraires à sa conscience ?

La réponse est aisée: *il faut qu'il suive sa conscience, quelles qu'en soient les suites.* Quand il violerait les lois de Dieu non connues et non entendues, en suivant sa conscience erronée, il ne laisserait point d'être aussi certainement exempt de culpabilité devant Dieu qu'il serait coupable d'un crime énorme si, gardant les lois de Dieu à la lettre, il agissait contre sa conscience. ceci paraît peut-être bien paradoxe. Mais si dans /78/ aucun cas il y a une règle de discerner ce qui est péché de ce qui ne l'est pas, il sera aisé d'appliquer cette règle au cas présent.

Premièrement: tout ce qui est commis dans une intention vilaine, infâme et malhonnête, est crime, mais celui qui agit par une conscience erronée contre la volonté

de Dieu non connue ou non entendue, agit avec une intention honnête et sincère: ainsi ce n'est pas un crime de suivre sa conscience en pareil cas, quoi[que] contre la volonté de Dieu. En second lieu: le mal moral de toute action ne doit pas se juger par l'action toute seule, mais par ses circonstances. Tout homicide n'est pas un meurtre, toute fausseté n'est pas mensonge et toutes les manières d'enlever le /79/ bien à son prochain ne sont pas vols ou larcins. Si l'homicide considéré seulement quant à l'action était un *malum in se*, il aurait été absolument impossible, dans quelques circonstances que ce fût, qu'un homme eût droit d'ôter la vie à un autre ou que Dieu eût ordonné à Abraham de tuer son fils Isaac, puisqu'alors Dieu eût ordonné l'exécution d'un acte absolument incompatible avec la bonté, ce qui serait une contradiction. Nous trouvons que Dieu a excusé lui-même l'homicide commis par ignorance: *Mais celui qui l'aura fait par fierté a outragé l'Eternel et sera retranché du milieu de son peuple* (Nombr. XV.30). C'est donc alors seulement un meurtre quand à dessein prémédité on ôte la vie à un homme contre les ordonnances de la loi. C'est alors un vol quand nous tâchons d'enlever à autrui ce qui lui appartient et que nous exécutons ce des- /80/ sein d'une manière illégitime. il en est de même à l'égard des autres crimes. C'est pourquoi les actions qui se commettent simplement par erreur involontaire ou par ignorance non affectée, étant toujours regardées comme exemptes de crime, au lieu que celles qu'on commet à dessein passent toujours pour criminelles, il est évident qu'on doit suivre sa conscience; celui qui s'en écarte le moins est toujours le moins coupable.

Mais, me demanderez-vous, une conscience erronée excusera-t-elle tous les forfaits ? Ou l'homme qui la suit sera-t-il exempt de toute imputation de péché ? L'erreur *couvrira-t-elle*, aussi bien que la charité, *un grand nombre de péchés* ? Sinon, le crime de personnes erronées en quoi consistera-t-il ?

Le crime consiste en ce que j'ai remarqué plus d'une fois dans la /81/ négligence de ceux qui se laissent entraîner dans l'erreur: négligence plus ou moins punissable, selon qu'on a été plus ou moins en état de découvrir clairement la volonté de Dieu. Je dis *punissable*, mais non pas par les hommes, à moins que les erreurs n'entraînent dans des actions incompatibles avec les intérêts politiques de la société. Car, puisque la faute est uniquement dans la négligence, il n'y a personne qui vive qui nous puisse dire quelle industrie, peine ou travail un pareil hérétique ait employé pour parvenir à la vérité. Dieu, le scrutateur des cœurs, le peut découvrir aisément, et c'est la raison pourquoi saint Paul nous assure (Rom. I.20) que les païens ne peuvent excuser leur[s] folies et le

péché de l'idolâtrie: *puisque ce qui peut se connaître de Dieu est manifesté en eux, ou à eux, et les choses invisibles de Dieu sont vues clairement par la création /82/ on du monde, étant considérées par ses ouvrages, savoir tant sa puissance éternelle que sa divinité, de sorte qu'ils sont inexcusables.*

Mais quand on n'a plus à se reprocher la négligence, que l'on emploie tous les soins et toute son industrie et que néanmoins on, ne puisse pas surmonter l'erreur, il est alors évident que l'erreur est involontaire et qu'elle est nécessaire, puisque nous ne sommes pas en état de l'éviter: par conséquent, ceux qui se trompent de cette manière-là sont aussi exempts de crime et de son imputation et aussi innocents que les plus orthodoxes, et je ne vois pas comment Dieu pourrait être bon et juste, s'il les rendait responsables d'une pareille erreur. Partout où il y a crime, il faut que la volonté concoure. Tout homme qui suit une conscience erronée peut être /83/ coupable de péché si son erreur est volontaire, mais si on ne lui peut reprocher ni négligence, ni ignorance affectée, ni mauvaise volonté, on ne le peut charger d'aucun crime.

Il sera temps présentement de regarder derrière nous et de prendre une vue du pays que nous venons de passer. 1°) Il semble évident qu'aucune erreur involontaire n'est punissable; 2°) que, par conséquent, ceux dont les erreurs sur des matières purement spéculatives sont involontaires ne peuvent point être punis, non plus que 3°) ceux dont les erreurs involontaires n'ont qu'une liaison accidentelle avec la pratique, ni même 4°) ceux dont les erreurs involontaires ont une liaison nécessaire avec la pratique, pourvu qu'ils ne s'en aperçoivent pas. Les seules erreurs punissables sont les volontaires /84/ et celles qui proviennent de la négligence qui mérite punition. Enfin, on a prouvé qu'une conscience erronée nous oblige à suivre ses ordonnances et que ce n'est pas un crime de violer les lois de Dieu par une ignorance non affectée, au lieu que c'en est toujours un d'agir contre sa conscience.

Touchons à présent quelque chose de ces *épouvantails théologiques* (comme Mr Hales les appelle dans son traité du *Schisme* et même avec raison, de la manière dont on s'en sert) *l'hérésie et le schisme*. Il s'ensuit de ce que nous venons de dire que l'hérésie ne peut être damnable, l'hérésie, dis-je, qui consiste dans la croyance d'une fausse notion, soit sur des matières spéculatives, ou sur des points qui ont une liaison accidentelle ou nécessaire /85/ avec la pratique, pourvu qu'on embrasse cette notion après un examen impartial et une recherche soigneuse. A l'égard [de] tous ces cas, l'impunité se fonde sur ce que l'erreur est involontaire et que, par conséquent, elle ne



peut être punie. Elle ne peut être criminelle, à moins qu'elle ne provienne d'une négligence volontaire commise dans la recherche de la volonté de Dieu et de ses lois. Car, quand on a pris beaucoup de peine et de soin pour découvrir la volonté de Dieu et que l'on n'y parvient [= parvient] pas, ce n'est plus notre faute et, par conséquent, nous n'en sommes pas responsables. Si Dieu avait voulu (dit Mr Chillingworth) que on connût certainement ses sentiments, comment accorderait-on avec sa sagesse d'avoir tellement manqué /86/ à sa volonté et à son dessein que de parler obscurément ? Comment conciliera-t-on avec sa justice qu'il eût exigé des hommes qu'ils connussent certainement le sens de ces paroles, qu'il n'a pas révélé lui-même ? Supposé qu'un monarque souverain pendant son absence aût laissé pour le gouvernement de ses États des lois écrites, les unes énoncées clairement, les autres d'une manière obscure et ambiguë, et que ses sujets eussent gardé avec toute l'exactitude les lois clairement écrites et qu'ayant fait tous leurs efforts pour découvrir le vrai sens des obscures, ils y eussent obéi selon le sens qu'ils y avaient cru trouver: ce monarque pourrait-il, sans faire tort à sa justice ou à sa sagesse, se trouver offensé si ses sujets se fussent trompés à l'égard du /87/ sens de ces lois et qu'à cause de cette erreur ils eussent failli dans l'exécution ? (chap. 2, §127)

C'est pourquoi, pour rendre l'hérésie punissable, il faut premièrement prouver qu'elle soit criminelle, ce qui ne se peut faire, à moins qu'on ne fasse voir qu'elle est volontaire ou qu'elle vienne de la négligence. En ce cas-là, la définition de l'hérésie ne pourra être celle dont on se sert communément, savoir une erreur sur les points fondamentaux, mais il faudrait songer à quelque autre. cependant, quand une fois on sera d'accord sur ce qui est un point fondamental, et qu'on retranchera les conclusions humaines, comme n'étant sûrement pas fondamentales, c'est sûr qu'une grande quantité /88/ de notions que pour l'intérêt de part on appelle souvent *hérésies* seront rayées du catalogue. Un hérétique punissable est un homme qui soutient des doctrines contraires à celle de Christ par orgueil, vanité ou quelque autre dessein sinistre, de sorte que la faute de l'hérétique n'est pas dans l'entendement, mais dans le dérèglement de sa volonté. Dieu peut punir un tel homme sans préjudice de sa bonté, de sa justice et de sa miséricorde, et dans ce cas-là, tout le monde devrait suivre la règle que l'apôtre donne sur les hérétiques (**Pit.** III.10): *Rejette l'homme hérétique après la première et la seconde admonition, sachant qu'un tel homme est perverti et qu'il pêche, étant condamné par soi-même.* Assurément, un tel hérétique, dont nous venons de parler, qui

entreprendra d'enseigner ses dogmes par des vues charnelles, pos- /89/ sède tous les caractères que l'apôtre lui donne, il est perversi, il pèche et il est condamné par soi-même. Mais pour ce qui porte communément le nom d'hérésie, c'est à dire une erreur *dans les spéculations touchant la Trinité*, ou sur d'autres *mystères* de la religion chrétienne, un homme qui a soigneusement étudié ces matières et qui s'y trompe pourtant, portera rarement plus d'une de ces trois marques dont l'apôtre caractérise l'hérétique. Supposé qu'il fût perversi, il ne sera pourtant pas aisé de prouver qu'il pèche ou qu'il soit condamné de lui-même. En un mot, l'hérésie est *une erreur de la volonté et non pas de l'entendement*. Si les erreurs de l'entendement sont criminelles, il faut qu'elles le soient toutes, qu'on ne punisse pas moins les *philosophiques* que /90/ les *théologiques* et même tous les autres. Cela posé, que celui qui est sans péché jette la première pierre ! Si cela paraît choquant, vous n'avez qu'à me donner une bonne raison pourquoi les *erreurs théologiques de l'entendement fussent criminelles* et sujettes à la punition, et je me fais fort de prouver que toutes les autres ne le sont pas moins. Si vous m'acordez que l'hérésie est une erreur de la volonté, pourquoi flétrissez-vous donc de ce caractère honteux un homme qui étudie l'Écriture sans partialité et qui diffère des hypothèses reçues sur quelques article mystérieux et spéculatif ? Il est en vérité surprenant qu'une opinion dont on fait profession, accompagnée de la charité et de bon naturel, passe pour plus criminelle dans l'esprit de bien des gens qu'une mau- /91/ vaise vie. Si j'avais à choisir, j'aimerais mieux de paraître devant le grand scrutateur des cœurs avec mille erreurs et ce qu'on appelle hérésies sur le dos, pourvu qu'elles ne procédassent que de la faiblesse de mon jugement, après avoir employé toute mon industrie pour chercher la vérité et pour connaître la volonté de Dieu, que de m'y présenter sur le pied d'un homme qui se fût enivré ou qui eût fait des injustices, ou d'un profane, quoique j'eusse l'esprit net de toute erreur spéculative. Néanmoins, que l'on passe légèrement sur tous ces vices ! Au lieu qu'on harrasse, persécute et déchire terriblement un homme erroné, qui n'est même souvent que soupçonné d'erreur ! *Anciennement* (dit Mr Hales dans son sermonsur Rom. XIV.1) *les chrétiens hérétiques et orthodoxes conservaient ensemble sans aucun scandale, souvent même /92/ dans les actes du culte public. On remarque dans l'histoire ecclésiastique que les ariens et les orthodoxes ont si bien communiqué ensemble dans les prières sacrées qu'on ne les a pu distinguer qu'à la doxologie ou le Gloria Patrie que les ariens récitaient d'une manière un peu différente de celle des autres chrétiens. mais c'étaient des temps quorum*

lectionem habemus, virtutem non habemus. *Nous en lisons dans nos livres, mais nous en avons perdu la tolérance.* Et peu après il dit: *que la sévérité contre les hérétiques et la séparation de leur compagnie a tiré son origine des hérétiques mêmes.* Cette dernière pensée de ce grand homme est pourtant évidemment fautive. La sévérité en matière de religion a commencé sans contredit parmi les *orthodoxes*. Mais, supposé qu'il en fût autrement, ce que je n'ai pas le loisir d'examiner /93/ ni de **réfuter**, d'où vient que les *orthodoxes* ont tant de facilité à suivre le mauvais exemple des *hérétiques*, et, qui plus est, le plus mauvais côté de cet exemple ? D'où vient que les orthodoxes emploient de si bon cœur les moyens inventés par des gens erronés pour le soutien d'une mauvaise cause ? Vous n'avez qu'à consulter l'expérience et vous trouverez que, depuis qu'on a commencé à employer la force et des peines temporelles pour la propagation des dogmes, on s'en est servi dix fois, j'oserais dire dix mille fois, pour répandre des erreurs contre une pour établir la vérité.

Pour ce qui est du *schisme*, je remarquerai seulement que de ce que je viens de dire, on ne peut rien conclure qui le puisse encourager. Au reste, je vous renvoie au traité que Mr *Hales* a écrit sur ce sujet, que vous ne pour- /94/ rez lire qu'avec beaucoup de plaisir et de profit.

Si vous jugez à propos, Monsieur, de répondre publiquement à cette lettre, je vous crois trop honnête homme pour craindre que vous vous attachiez à des paroles sans approfondir le sens. Je suis persuadé que vous me croirez quand je vous dis que j'aime la vérité pour l'amour d'elle-même et que je me réjouis de la trouver quand elle serait contre moi. C'est la vérité à qui j'assigne la première place dans mon cœur; après celle-ci, vous avez la préférence dans les sentiments de celui qui a l'honneur d'être

Monsieur

Votre très obéissant serviteur.